

Supprimer:

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les Onze (11) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

Insérer:

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra terminer les travaux dans les sept (7) semaines suivant la date de l'avis d'acceptation de l'offre (entre le 27 juillet 2020 et le 15 septembre 2020).